

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 76 (1940)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours. — Dans les sections : Lausanne. — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : Séance renvoyée. — Rapport du président. — U. I. P. G. — DAMES : Rapport de la présidente. — NEUCHÂTEL : Rapport du président. — INFORMATIONS : Chez nos voisins : France. — Revue des idées. — Bibliographie. — Note de la Rédaction.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Yverdon : Instituteur. — Maîtresse enfantine.

Villarzel : Maîtresse enfantine (28 mai).

Prévonloup-Dompierre : Instituteur prim. sup. (31 mai).

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — En raison de la mobilisation de presque tous ses membres masculins, notre section se voit obligée de **renvoyer** son assemblée prévue pour le 31 mai.

Le Comité espère de tout cœur que les événements lui permettront de convoquer prochainement une nouvelle rencontre.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

SÉANCE RENVOYÉE

La séance prévue par le Comité, pour discuter de la préparation des jeunes à leurs devoirs civiques, n'aura pas lieu. Par suite du départ de tant de nos collègues à l'armée, l'assemblée est renvoyée jusqu'à nouvel avis.

Pour le moment, des tâches plus pressantes s'imposent, et ceux qui sont restés exercent simplement un devoir immédiat : éviter dans la mesure du possible les perturbations dans les écoles maintenues en activité.

E. D.

U. I. P. G. — MESSIEURS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

présenté à l'assemblée administrative du 22 février 1940.

Messieurs et chers collègues,

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de notre section ; en 1929 déjà, à la suite d'événements

qu'il n'est pas utile de rappeler ici, j'avais dû remplacer le président de notre U. I. P. G. et je ne pensais pas alors que je récidiverais dix ans après.

J'ai relu ce document de 1929 et, si je ne craignais de me citer moi-même, je pourrais reprendre toute une partie de ce rapport qui est resté d'une réelle actualité.

Mon prédécesseur, notre collègue et ami Charles Duchemin, avait qualifié ainsi les années de son triennat :

1936, année de congrès ;

1937, année de luttes ;

1938, année de travail.

Au moment où, après bien des hésitations, j'ai accepté l'honneur redoutable de présider aux destinées de l'U. I. P. G., il me semblait que l'an 1939 serait une période de calme travail, consacrée principalement au problème de la préparation civique de la jeunesse et aux préparatifs du Congrès de la Société pédagogique romande, qui devait se tenir dans notre ville en juin 1940.

Le comité d'organisation, présidé par Duchemin, avait été constitué ainsi que les diverses commissions qui devaient assurer la réussite de cette manifestation.

Nous nous réjouissions tous d'accueillir à Genève les collègues de Suisse romande et les invités d'associations amies ; nous nous faisons une fête d'élaborer le programme de journées qui devaient permettre aux instituteurs de Romandie d'étudier en commun un problème du plus haut intérêt et de fraterniser dans une atmosphère de confiance et de joie. Tels étaient nos projets ! La réalité, vous la connaissez !

Une fois encore, la guerre s'est déchaînée sur notre pauvre Europe et les espoirs de ceux qui voulaient croire en des temps meilleurs ont été anéantis.

Septembre 1939 : c'est l'entrée en guerre de nos voisins directs, c'est la mobilisation de notre armée pour la défense de nos frontières et de notre indépendance.

Une soixantaine de nos collègues de l'Union sont appelés sous les drapeaux, soit dans les troupes d'élite, soit dans les troupes territoriales. A l'heure qu'il est, un certain nombre d'entre eux, absents aujourd'hui, accomplissent encore leur devoir, quelque part, en Suisse.

Permettez-moi de leur adresser en ce jour, une pensée de cordiale sympathie.

Renseignements statistiques.

Au début de 1939, notre association comptait 140 membres actifs et 74 membres honoraires.

Nous avons eu le chagrin de perdre un de nos jeunes membres actifs, M. Georges Ruffieux, instituteur à l'école des Crêts, où son

activité était hautement appréciée. Au nom de notre association, Uldry a dit un dernier adieu au collègue distingué et aimé, disparu trop tôt et qui ne laisse que des regrets.

Deux de nos membres actifs, Robert Luthi et Léon Dunand, appelés à fonctionner dans l'enseignement secondaire, ont été nommés membres honoraires de l'U. I. P. G.

Nos collègues Emile Pâquin, ancien président de l'Union, Charles Baud, directeur de la Maison des Charmilles et Frank Perret, régent aux Eaux-Vives, viennent de prendre une retraite méritée, après une longue carrière de dévouement, au service de l'école genevoise.

Nous réitérons ici les vœux que nous avons exprimés lors de la cérémonie traditionnelle : que nos chers collègues et spécialement notre ami Pâquin, qui fut un président dévoué et consciencieux, jouissent longtemps d'une paisible retraite.

Une seule admission a été enregistrée au cours de l'année ; celle d'un collègue qui nous avait quittés il y a quelques années et qui a demandé sa réintégration comme membre de l'Union : il s'agit de notre collègue Georges Durand, à qui nous souhaitons une cordiale venue.

Nous avons enregistré avec regret le décès de deux membres honoraires retraités : MM. Charles Moser et Henri Jaques.

Notre effectif s'établit donc comme suit au début de 1940 : 135 membres actifs et 77 membres honoraires.

Espérons qu'au cours de ces prochains mois, des forces nouvelles viendront se joindre aux nôtres, et qui sait... que des enfants prodiges viendront reprendre leur place à la table de famille des instituteurs.

Comité et assemblée générale.

Le Comité que vous avez élu en février 1939 était composé de :

Président : Adrien Lagier ;

1^{er} vice-président : Emile Dottrens ;

2^e vice-président et correspondant au Bulletin : Louis Servettaz ;

Secrétaire des assemblées : Philippe Genequand ;

Secrétaire du Comité : Robert Jaquet ;

Trésorier : Edouard Gaudin ;

Membres adjoints : Charles Duchemin, Gustave Willemin, Paul Passello, Emile Bölsterli, Raymond Uldry.

Cette répartition n'a pas subi de changements au cours de l'exercice, mais dès le mois de septembre, une commission de défense a été constituée pour collaborer avec le Comité.

Notre collègue Emile Dottrens a bien voulu la présider et nos collègues Georges Piguet et Georges Borel ont été adjoints aux autres membres du Comité pour le travail nouveau qu'imposaient les événements.

Au cours de l'exercice qui se termine aujourd'hui, votre Comité a tenu une quinzaine de séances et il a convoqué quatre assemblées générales, plus l'assemblée administrative de ce jour.

Toutes les discussions ayant trait à notre vie corporative se sont déroulées dans le meilleur esprit. Je tiens à remercier bien sincèrement ici tous les collègues, qui, soit au sein de commissions, soit dans le Comité, ont travaillé pour notre petite collectivité au cours de cette année 1939 ; mes remerciements vont tout particulièrement à ceux de nos collègues qui ont assumé une des fonctions du Comité : à notre président d'assemblées, Dottrens, qui dirige nos débats avec autorité et bonne humeur ; à Servettaz, notre correspondant au *Bulletin*, qui a obligeamment remplacé Genequand, depuis la mobilisation, comme secrétaire des assemblées ; à Gaudin, trésorier consciencieux qui tient ses comptes en papier de musique ; à nos deux secrétaires dévoués : Robert Jaquet et Genequand.

Au sein de la commission de défense, les membres du Comité ont trouvé en Borel et Piguet de précieux collaborateurs.

Jetons maintenant, si vous le voulez bien, un rapide coup d'œil sur les objets qui ont sollicité notre attention pendant l'exercice écoulé.

La plus grande partie de notre séance du 26 avril fut consacrée au travail de la Commission chargée d'examiner le Nouveau plan d'études, commission présidée par Duchemin et qui avait mis au point un excellent rapport. La magistrale introduction de Marius Jaquet et les rapports d'une dizaine de collègues au sujet des différentes branches d'enseignement suscitèrent un vif intérêt parmi les auditeurs.

Ce travail qui contenait force suggestions et des vues originales sur les différentes disciplines de notre enseignement fut communiqué à M. le directeur de l'Enseignement primaire qui nous en accusa réception. Le rapport sur l'enseignement du chant provoqua une vive réaction de M. l'inspecteur Mathil qui s'étonnait que nos vues sur le programme de chant ne concordent pas avec les siennes.

En collaboration avec la Société des maîtres de travaux manuels, notre groupement organisa en mai et juin trois sorties de sciences naturelles, sous la direction de notre collègue M. Jean Simonet. Ceux qui ont participé à ces pérégrinations dans le canton en garderont le meilleur souvenir.

Puis, ce fut la visite du laboratoire de pharmacognosie de l'Université, où nous eûmes le privilège d'entendre M. le professeur Lendner, qui nous en fit les honneurs.

Enfin, notre Comité organisa quelques visites de l'Exposition des chefs-d'œuvre du Prado, sous la conduite de quelques connaisseurs dévoués.

Voilà, en ce qui concerne les sciences et les beaux-arts !

Sous le patronage de notre association et avec l'appui financier du Département de l'instruction publique, notre collègue Raymond Uldry a organisé à nouveau une excursion de vacances à bicyclette, à l'intention des garçons du degré supérieur de l'Ecole primaire. Cette randonnée a obtenu le plus franc succès. Merci à Uldry et à son adjoint François Tissot pour leur dévouement.

Le Département a bien voulu accorder une allocation aux collègues qui désiraient assister aux manifestations de la Semaine pédagogique, organisée à l'occasion de l'Exposition nationale de Zurich.

Nous l'en remercions bien sincèrement. Tous ceux qui ont vécu ces belles journées en garderont un souvenir merveilleux.

L'Exposition, cette belle manifestation nationale, où tout était présenté d'une manière originale et dont l'organisation était impeccable, reste l'affirmation précise de nos valeurs les meilleures et a renforcé en nous la foi que nous avons dans les destinées de notre peuple.

Nous avons eu l'occasion de dire à nos collègues de Zurich et spécialement à M. Peter, président du Comité d'organisation de la partie consacrée à l'Ecole populaire suisse, combien nous avons apprécié leur travail intelligent et leur dévouement à l'œuvre commune.

Au cours de notre assemblée générale du 23 novembre, sur la proposition de notre collègue Borel, nous avons décidé de nous occuper de l'état des bâtiments scolaires, dont quelques-uns, s'il faut en croire diverses réclamations qui nous sont parvenues, sont loin d'offrir à la population scolaire les conditions d'hygiène et de confort indispensables au but que poursuivent des éducateurs. Une commission, présidée par Gaudin, a été désignée, elle a entrepris une enquête auprès de nos collègues de l'agglomération et des communes rurales et nous fera part bientôt des résultats de son travail.

Défense matérielle. C. I. A.

L'attention du Comité et de la Commission de défense a été attirée à maintes reprises sur des retenues partielles de traitements ou sur la suppression d'allocations qui lésaient des collègues ou des groupes de collègues. C'est pourquoi nous sommes intervenus d'une façon énergique auprès du Département chaque fois que nous avons connaissance d'une mesure semblable. Ce fut d'abord en faveur de deux jeunes instituteurs des communes rurales, puis en faveur des maîtres des classes de préapprentissage appelés à remplacer dans d'autres écoles.

Si nous n'avons pu obtenir satisfaction dans tous les cas, nous avons du moins exprimé l'opinion du corps enseignant sur certaines économies de bouts de chandelles, qui nous semblaient fort discutables.

Je tiens à dire que chaque fois que nous nous sommes adressés à

M. le Directeur de l'Enseignement primaire, pour informations ou démarches, nous en avons reçu l'accueil le plus compréhensif.

C'est au cours de notre dernier mois d'activité que nous avons dû combattre avec le plus d'acharnement contre les prétentions du Conseil d'Etat.

Le projet de loi supprimant les augmentations légales a soulevé dans nos milieux un « tolle » général : nos délégués à la Fédération se sont trouvés d'accord avec les représentants de toutes les associations de fonctionnaires et d'employés pour combattre une mesure inique qui frappait de nouveau un grand nombre de jeunes fonctionnaires déjà atteints par ailleurs.

Nous vous avons fait parvenir la brochure éditée par la Fédération : je ne la donnerai pas comme un exemple de bon style ; elle contient néanmoins nombre d'arguments excellents qui ont fait impression sur les députés.

Au cours d'une entrevue entre le Président du Conseil d'Etat et une délégation des fonctionnaires, notre collègue G. Piguet a excellemment exposé notre situation de fonctionnaires et d'instituteurs et a insisté sur le fait que, même en période difficile, nous pensons avoir le droit d'être traités avec équité.

C'est notre collègue Emile Dottrens qui a bien voulu se charger de prendre la parole au nom de notre association à l'assemblée extraordinaire de la C. I. A., le 5 février dernier. Là encore, il s'agissait de défendre les droits acquis par des sacrifices toujours plus lourds contre un décret-express du Conseil d'Etat.

Retenu dans la chambre par la maladie, je n'ai pu assister à l'assemblée, mais je sais que Dottrens a présenté, contre la proposition officielle une série d'arguments fortement étayés et qu'il l'a fait avec talent et conviction. Qu'il en soit sincèrement remercié ici.

La Commission de défense est prête à continuer son travail.

Elle cherche à établir une documentation complète (budgets, indice des prix, aggravations fiscales, etc.), de façon à pouvoir, cas échéant, trouver les arguments à notre défense. Elle vous prie de bien vouloir lui communiquer tous renseignements utiles et, mieux que par le passé, d'apporter votre contribution active aux collègues dévoués qui ont accepté de lutter, en toutes circonstances, pour le maintien de notre situation matérielle et morale.

C'est aussi la Commission de défense, et plus spécialement son secrétaire G. Piguet, qui s'est chargée de recueillir les fonds en faveur du Comité central de secours pendant la guerre ; à fin décembre, notre trésorier avait versé 589 fr. à l'œuvre de secours.

Relations extérieures.

Nous continuons à entretenir les meilleures relations avec les différentes sections d'instituteurs et d'institutrices. C'est ainsi que nous nous sommes joints à une démarche de la section des Dames de l'U. I. P. G. et de l'Amicale des Ecoles enfantines auprès de M. le Président Lachenal, pour lui demander d'envisager une modification, dans un sens plus large, de l'ordre de service réglant les absences-maladie des fonctionnaires de l'enseignement.

Notre collègue Gustave Willemin a représenté l'U. I. P. G. à la journée valaisanne d'éducation, à Martigny ; votre président, à l'Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise du 11 février dernier.

Sur l'aimable invitation de la Direction de l'Enseignement primaire, nous avons assisté aux séances de discussion des travaux de fin d'études de MM. Martin, Haubrechts, Buhl et Germond.

Enfin, un certain nombre de nos collègues ont été désignés, comme représentants de notre association, pour fonctionner comme jurés au Concours d'admission aux études pédagogiques.

Un chaleureux merci à tous ceux qui ont représenté l'Union dans ces différentes activités.

* * *

Permettez-moi maintenant de vous signaler une ou deux questions qui préoccupent actuellement votre Comité et qui devront être résolues dans un avenir assez prochain.

A la lumière des expériences faites ces dernières années et en tenant compte des observations notées par nos représentants dans les différents jurys du Concours d'entrée en stage, nous comptons entreprendre une nouvelle étude des conditions d'engagement des jeunes candidats aux études pédagogiques.

La commission de défense est prête à mettre ce travail sur le chantier incessamment.

Si le Congrès de la Société pédagogique romande a été renvoyé à des temps meilleurs, nous n'oublions pas que la question de la formation civique de la jeunesse reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Des dispositions fédérales régleront dès cette année la préparation physique de la jeunesse dans la période post-scolaire.

Cela n'est pas suffisant. Il faut arriver, par des moyens adéquats, à donner aux adolescents un minimum de notions sur leur pays, notions qui contribueront à former leur jugement, à éveiller leur bon sens, à leur faire comprendre leurs devoirs et leurs droits, en un mot à créer chez eux l'esprit civique.

Quelle part aurons-nous dans cette belle tâche ? C'est ce que nous allons nous efforcer de fixer au cours de nos prochaines assemblées. Le travail de la commission nommée l'an dernier et qui a été condensé dans le consciencieux rapport de notre collègue Uldry pourra servir de base à nos discussions.

Une question délicate qui se pose pour nous, au point de vue corporatif, est notre affiliation à la Fédération des fonctionnaires. Certains de nos délégués ont le sentiment que les intérêts matériels et moraux du corps enseignant doivent être défendus pour eux-mêmes et en dehors de la Fédération. Dans notre désir de revaloriser notre profession, nous ne pouvons trouver d'écho et de solidarité au sein d'une association où l'on continue à nous considérer comme des privilégiés.

Il n'est pas question de résoudre le problème immédiatement et d'une manière hâtive, mais nous aurons à nous en occuper, je pense, dans un avenir prochain.

* * *

J'arrive au terme de ce rapport que vous trouverez peut-être court si vous le comparez à ceux de mon prédécesseur : chacun travaille selon son génie propre et je dois reconnaître que je n'ai rien d'un chartiste.

Messieurs et chers collègues,

L'année 1940, qui a débuté sous de si tristes auspices, s'annonce pleine de menaces et de mécomptes. Pour surmonter les difficultés créées par les événements, nous devons faire preuve d'une cohésion, d'une discipline corporative, d'une ténacité sans lesquelles tous nos efforts seraient vains.

Chers collègues,

Vous avez, dans le Comité et la Commission de défense, une équipe décidée à faire valoir nos droits et à les défendre en toutes circonstances ; elle l'a prouvé ces derniers mois et elle est prête à continuer l'œuvre commencée.

Mais, dans des circonstances aussi graves, vos élus doivent pouvoir compter sur l'effort personnel et sur la collaboration effective de tous les membres de notre association.

Si cette collaboration existe réellement, nous pouvons envisager l'avenir sans trop d'appréhension, malgré les nuages accumulés à l'horizon.

Puissions-nous bientôt voir apparaître, sur ce fond sombre, l'arc-en-ciel des espoirs nouveaux.

Genève, le 22 février 1940.

AD. LAGIER.

U. I. P. G. — DAMES**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE****Exercice 1939.**

Mesdames et chères collègues,

L'année qui s'achève aujourd'hui a été en quelque sorte coupée en deux par la guerre. Les événements antérieurs nous apparaissent lointains, comme appartenant à une époque heureuse, close pour longtemps. Et c'est un sentiment de profonde tristesse qui nous étreint aujourd'hui, dans cette salle claire, au milieu de la joie de notre réunion, quand nous songeons aux peuples en guerre. Notre pensée va tout particulièrement vers les instituteurs qui ont dû abandonner leur classe pour combattre, et vers ceux et celles aussi qui, à l'arrière, continuent à travailler dans l'angoisse et la douleur. A tous, j'adresse en votre nom, un message de sympathie fraternelle.

C'est également notre profonde sympathie que j'exprime à la famille de notre jeune collègue. M^{me} Alice Jaquenoud-Duchemin, enlevée en décembre dernier à l'affection des siens. Une collègue retraitée, une fidèle de notre Union, M^{lle} Eug. Muller, est décédée aussi cet hiver.

Quatre collègues, ayant pris leur retraite, ont quitté notre Union; ce sont M^{me} Mercier, M^{lle} Ad. Dubois, M^{lle} Vitoux et M^{me} Paquin. Nous les avons nommées membres honoraires et nous leur souhaitons de longues et heureuses années de repos.

Aucun concours d'entrée dans l'enseignement primaire n'ayant eu lieu pendant deux ans, le recrutement de nos membres a été arrêté. Nous le regrettons vivement, car il faudrait absolument que des forces nouvelles viennent fortifier et rajeunir notre Union.

Au moment où j'arrive au terme de mon mandat, c'est un devoir pour moi et une joie de remercier du fond du cœur toutes celles qui m'ont aidée pendant ces trois ans : mes collègues du comité qui ont travaillé avec ardeur et dans un esprit de collaboration et d'amitié qui furent mon soutien constant, nos déléguées qui, dans 9 groupements différents, nous représentent avec dévouement et compétence, nos « correspondantes » qui veulent bien assurer la liaison entre le Comité et les collègues des bâtiments de la ville, et vous toutes, qui avez bien voulu suivre nos efforts et nous soutenir par votre présence aux séances générales. Vous entourerez, j'en suis sûre et je vous le demande instamment, de ce même intérêt et de ce même soutien, notre nouvelle présidente. Si cela vous est possible, donnez-lui davantage encore que vous n'avez donné jusqu'ici. Vous ne pouvez savoir combien la tâche paraît lourde si on a le sentiment de l'accomplir dans la solitude et l'indifférence.

Je tiens, au moment où elle quitte le Comité, à remercier tout particulièrement M^{me} Miffon. Elle nous a donné sans compter, comme présidente pendant trois ans, et comme membre du Comité, son temps et sa peine, accomplissant parfois sa tâche dans des conditions difficiles, et maintenant ferme le gouvernail de notre barque. Nous lui disons un chaud merci et tous nos vœux pour un complet rétablissement de sa santé.

Merci encore à M^{lle} Berney, directrice de l'école du Bd James-Fazy, qui met si aimablement son bureau à la disposition de notre Comité, et au Département de l'Instruction publique qui nous accorde bénévolement l'usage de ses salles pour nos séances.

Votre Comité s'est réuni 15 fois au cours de cet exercice ; une de ces séances eut lieu avec le Comité de l'Amicale des Ecoles enfantines. C'est avec l'Amicale également que nous avons demandé, en février dernier, à M^{me} Fatio-Naville, de nous parler de la création projetée d'une « Maison d'accueil » pour prostituées. Comme éducatrices et comme femmes nous devons nous intéresser à cette œuvre, plus nécessaire que jamais. En décembre, l'Amicale se chargea d'organiser la soirée d'Escalade qui, chaque année, réunit nos deux associations. Charmante soirée qui — si elle coûta beaucoup de peine à la présidente de l'Amicale — nous permit d'applaudir le Cigalon et son interprétation, pleine de fantaisie, des chansons populaires.

Je tiens à souligner l'excellent esprit dans lequel nos deux associations continuent à collaborer, et à en dire ma gratitude à M^{me} Maystre, présidente de l'Amicale.

Notre section entretient également les rapports les plus cordiaux avec la section des Messieurs de l'U. I. P. G. et j'en remercie son Comité et tout spécialement son président, M. Ad. Lagier.

Renouvelant une expérience qui nous avait paru heureuse, votre Comité s'est rencontré, autour d'une table à thé à l'Institut ménager, avec nos « correspondantes » et avec nos déléguées. Ces modestes agapes nous permettent de mieux nous connaître et de mettre en commun nos expériences.

Nous avons tenu 6 assemblées générales. En outre nous avons eu le plaisir de vous convier à 3 causeries de M. Durand, directeur d'écoles, sur l'enseignement de la géométrie et du calcul mental. La grande expérience de M. Durand, et la clarté de ses exposés, nous ont apporté une aide précieuse pour notre travail.

Des commissions diverses ont examiné le projet du nouveau « Plan d'études » pour l'école primaire. Nous avons présenté verbalement à M. le Directeur de l'enseignement primaire nos remarques et nos suggestions ; nous désirions surtout voir discuter le plus rapidement possible le rapport au sujet de la distribution des heures d'enseignement. Un

rapport complet fut ensuite adressé au Département et nous attendions beaucoup des examens approfondis et des échanges de vues qui devaient suivre. Malheureusement la mobilisation générale bouleversa tous les projets et M. Atzenwiler — que je veux remercier ici pour la courtoisie qu'il apporte toujours dans nos entretiens — m'indiquait récemment qu'il faut renoncer, pour cette année scolaire, à l'examen du Plan d'études. Nous le regrettons vivement.

Nous avons présenté, l'an dernier, des remarques et des vœux au sujet des épreuves et de l'attribution des prix. Nous avons renouvelé nos demandes et nous espérons obtenir certaines modifications nécessaires à un meilleur rendement de nos efforts d'éducatrices : unification des épreuves, épreuves mieux réparties, surtout dans les degrés inférieurs, et calcul plus équitable des moyennes en vue de l'attribution des prix.

La réponse du Département à M. Lagier — on ignora à cette occasion la section des Dames et l'Amicale des Ecoles enfantines — au sujet de notre rapport sur le « règlement des études pédagogiques », ne nous a pas satisfaits. Nous demandions la suppression du concours étendu sur une année, et nous proposons de retenir à la fin de la première année d'études tous les candidats ayant obtenu des résultats suffisants.

Nous regrettons aussi qu'on n'ait pas répondu favorablement à notre offre de collaboration pour la formation pédagogique des jeunes candidats. Ceux-ci auraient tout à gagner, pensons-nous, à des contacts plus étroits avec les praticiens de l'enseignement. Nous comptons d'ailleurs reprendre cette question.

Sollicitée de donner son appui à l'*Ecolier romand*, publication pour les enfants, notre association a participé, en les personnes de sa présidente et de sa déléguée, à un échange de vues avec M. Graz, administrateur de l'*Ecolier romand*. D'utiles remarques et suggestions ont été faites et nous pouvons vous recommander de faire connaître ce journal à vos élèves.

A côté de ces multiples préoccupations d'ordre pédagogique nous avons dû consacrer pas mal de temps et d'efforts à la défense de notre situation matérielle. Alors qu'à fin juin, dans une entrevue, M. le conseiller d'Etat Perréard nous laissait espérer, pour 1940, la réduction de moitié de la retenue sur nos traitements, la guerre venait deux mois plus tard, jeter à terre cet espoir — avec beaucoup d'autres, hélas ! Mais, devant la hausse croissante du coût de la vie, nous dûmes reprendre la lutte, sous peine de voir amoindrir encore notre traitement, déjà si écorné. Ce fut tout d'abord contre la retenue, proposée sur le traitement d'un fonctionnaire mobilisé « conjoint », que s'élevèrent toutes les associations. Leurs efforts aboutirent à faire réduire cette retenue de 50 à 25 % du salaire de sa femme lorsque le mobilisé a des charges légales.

La Fédération des Associations de fonctionnaires de l'Etat se joignit ensuite à la Fédération du personnel des Services publics et aux Syndicats chrétiens-sociaux pour examiner la situation des fonctionnaires de l'Etat. Un mémoire, constatant le renchérissement du coût de la vie, l'amoindrissement du pouvoir d'achat des fonctionnaires par suite de la retenue sur les traitements, et suggérant des mesures que pourrait prendre l'Etat pour réaliser des économies et des recettes — sans recourir sans cesse et presque uniquement à des diminutions de traitements — fut adressé au Conseil d'Etat et à la Commission du Budget du Grand Conseil. Une délégation des trois groupements associés fut reçue récemment par ces deux instances. Nous pouvons espérer éviter au moins une aggravation de notre retenue, et obtenir l'abandon de la suppression des augmentations légales, mesure proposée par le Conseil d'Etat. La tâche de votre comité ne s'annonce pas facile pour les mois à venir. Il faudra que nous prenions bien conscience de notre solidarité, pour nous aider les uns et les autres à défendre nos intérêts légitimes. Nos jeunes collègues sont plus particulièrement intéressées à cette défense et nous espérons pouvoir compter sur leur active collaboration.

Nous avons accepté, l'an passé, de lourds sacrifices pour assainir notre Caisse de retraite. On nous avait assuré que, désormais, sans être brillante, la situation de sa trésorerie serait assez stabilisée pour ne plus nous coûter de nouveaux et pénibles efforts. Et pourtant, un vote de l'Assemblée accepta récemment une nouvelle amputation de nos droits. La mesure proposée n'atteignant qu'un petit nombre de nos collègues, la grande majorité des membres de la C. I. A. l'accepta d'un cœur léger. Manifestation décevante d'un manque de solidarité qui nous vaudra peut-être d'autres défaites, plus cruelles encore.

Il arrive que des collègues, atteintes d'une maladie prolongée, voient leur traitement réduit après les trois mois réglementaires d'absence, bien qu'elles aient derrière elles de nombreuses années de régularité. Votre Comité s'est préoccupé de cette question et a demandé au Département que, dans ces cas, il fût prévu une prolongation de la période de trois mois. Cette proposition est actuellement examinée avec intérêt et bienveillance par le Directeur et le Secrétaire de l'Enseignement primaire. Nous espérons obtenir une amélioration du règlement actuel.

Vous savez que, soucieuses d'assurer à nos membres les bienfaits de la mutualité, nous avons songé à créer une Caisse-maladie. Le très petit nombre de réponses reçues, à la suite d'un questionnaire adressé à chaque collègue, a montré que le projet ne vous intéressait pas et nous l'avons abandonné.

L'année 1939 ne fut pas que la sombre année de la guerre, elle fut aussi l'année de l'Exposition nationale. Evoquons avec reconnaissance le souvenir lumineux de nos visites à Zurich, l'accueil si chaleureux,

l'impeccable organisation de nos collègues zurichois lors de nos courses scolaires, la fierté et le réconfort que nous avons ressentis à parcourir le Hoheweg et tant de pavillons où nous prenions plus nettement conscience de notre privilège et de nos responsabilités de Suisses.

La Société pédagogique romande et le Schweizerischer Lehrerverein organisèrent à Zurich un congrès des Instituteurs suisses, du 2 au 6 juillet 1939. Les Genevoises et Genevois qui y participèrent trouvèrent trop courtes les journées partagées entre les conférences et les visites à l'Exposition. Nous aurions voulu disposer de plus de temps encore pour des rencontres avec des collègues d'autres cantons. Nous aurions beaucoup à gagner à des contacts plus étroits, à des échanges de vues avec des éducateurs ayant les mêmes soucis, les mêmes préoccupations, un égal désir de bien servir le pays en préparant une jeunesse saine et forte.

L'assemblée des délégués de la S. P. R., avait choisi comme sujet d'études, pour le Congrès de juin 1940, la « Préparation de la Jeunesse suisse à ses devoirs civiques ». Notre section décida de présenter un rapport et une commission se mit aussitôt à l'œuvre. Si nous regrettons de n'avoir pas été plus nombreuses, de n'avoir pas réussi à susciter un plus vif intérêt pour ce travail, nous gardons un beau souvenir de ce labeur en commun. Notre rapport fut rédigé pendant les vacances d'été, alors que l'orage grondait déjà sur l'Europe. Les événements de septembre nous apportèrent des préoccupations plus pressantes et les conclusions de notre rapport ne purent être discutées comme nous l'aurions désiré. Toutefois le sujet est plus que jamais à l'ordre du jour ; on peut craindre que, pressées par les circonstances, les autorités prévoient une meilleure préparation physique des jeunes gens, mais négligent une éducation civique, c'est-à-dire une formation morale et intellectuelle de la jeunesse de notre pays, garçons et filles, éducation qui ne s'impose pas moins. Souhaitons donc que nous puissions, dans un avenir pas trop lointain, reprendre la question et apporter des suggestions pratiques dans ce domaine.

Le Congrès de la S. P. R. devait avoir lieu en juin 1940, à Genève. Nous en étions fiers et heureux et nous nous étions mis à l'organiser avec ardeur. Là encore la guerre intervint ; tout fut suspendu et une assemblée extraordinaire des déléguées, convoquée à Yverdon, renvoya le congrès d'une année. Une nouvelle assemblée, à la fin de 1940, décidera d'une prorogation éventuelle des pouvoirs du Comité central.

Le Centre de liaison des Associations féminines genevoises continue son activité. Le 14 mai 1939 il organisait une « Journée des femmes genevoises » à laquelle une délégation de notre section participa.

Pendant l'été, devant les menaces de guerre, le Centre de liaison entreprit l'organisation d'un « Service auxiliaire féminin » qui se trouva

en état de fonctionner, au début de septembre. Nous devons être prêtes à faire face à des circonstances difficiles et si nous-mêmes, comme institutrices, avons notre tâche marquée auprès de nos élèves, les femmes disposant de temps libre devront mettre leurs capacités au service de la collectivité.

Pour le moment ce service nous est demandé sous forme de dons en argent ; les souscriptions se multiplient avec les besoins. Nous n'avons jamais marchandé notre aide financière, mais il nous a fallu rappeler, à certaines occasions, que les institutrices primaires avaient tout particulièrement contribué au redressement financier de notre canton, et que l'Etat continuait à prélever chaque mois 100 fr. sur notre traitement légal, ce qui représente de nombreux écus qui pourraient être versés à telles ou telles collectes. Nous avons eu l'occasion, récemment, de souligner le fait que, la retenue sur le salaire de chacune de nous ayant atteint la somme de 6000 fr. à fin décembre 1939, chaque institutrice primaire avait, sur ces cinq dernières années, travaillé une année gratuitement. Faites connaître ces chiffres, non pas pour nous autoriser à une attitude négative en face des misères qui s'accumulent — nous restons encore de celles qui peuvent laisser parler leur cœur —, mais pour lutter contre l'opinion trop répandue que les fonctionnaires sont des privilégiés et des « budgétivores ».

Tout au long de ce rapport a résonné l'angoissant rappel de la guerre. La guerre... elle domine toutes nos préoccupations, si décidées soyons-nous à maintenir notre activité normale. Gardons-nous cependant de permettre à cette angoisse de nous plier sous le découragement, de nous laisser tomber dans une sorte de fatalisme. Nous devons, au contraire, devant le danger, affermir nos cœurs, ouvrir nos esprits aux problèmes de l'heure, et surtout développer en nous le sentiment de notre responsabilité dans la vie collective de notre patrie.

Il y a actuellement, dans notre malheureuse Europe, des pays privés de leur droit à l'existence, des nations où les individus ne peuvent que se taire et souffrir. Si nos collègues de ces pays-là pouvaient librement s'exprimer, ils nous crieraient : « Groupez-vous étroitement ; développez en vous l'esprit civique, le sens de la solidarité ; n'attendez pas qu'il soit trop tard pour défendre l'idéal de liberté et de justice que vous cherchez à inculquer à vos élèves. »

Cet appel, ne le laissons pas résonner en vain.

Chères collègues, il y a trois ans, en prenant possession de ma charge, je vous disais que j'aimerais placer notre vie corporative sous le signe de la solidarité. En achevant mon mandat, aujourd'hui, je sens combien je suis restée en-dessous de mon rêve, et combien j'ai mal réalisé ce que je souhaitais accomplir pour notre Union. Mais permettez-moi de renouveler mon vœu : sachons nous unir dans une solidarité toujours

plus étroite ; entourons notre comité, notre nouvelle présidente qui accepte une lourde tâche ; formons un bloc agissant, enthousiaste, dévoué à la cause commune. Nous travaillerons ainsi, dans la mesure de nos forces, à la sauvegarde de nos libertés, de l'indépendance de notre école populaire genevoise, de la vie de nos enfants.

Le 22 février 1940.

Juliette BORSA.

NEUCHÂTEL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU COMITÉ CENTRAL DE LA S. P. N., POUR L'EXERCICE 1939.

Renseignements statistiques. — Effectif : notre société comptait au 1^{er} janvier 1940 395 membres actifs (397 en 1939) ; 57 membres auxiliaires (54) ; 6 membres honoraires des sections (6) ; 9 membres d'honneur de la S. P. N. (9).

Nous avons eu le chagrin d'enregistrer le décès de Louisa Méroz, institutrice au Locle ; d'Ulysse Matthey, membre d'honneur de la S. P. N. ; de trois collègues retraités, qui furent membres de notre association : Emile Perrenoud, instituteur aux Ponts-de-Martel ; Lucie Kramer, institutrice à Auvernier ; Emma Jeanneret, institutrice aux Eplatures.

Comité central. — Le comité a tenu 6 séances ; les affaires courantes ont été administrées par le Bureau qui s'est assemblé très souvent. M. Georges Stroelé s'étant vu contraint par la maladie de donner sa démission de secrétaire-correspondant, nous n'avons pas jugé nécessaire de compléter le comité par la nomination d'un 9^e membre, ceci jusqu'au renouvellement de notre organe directeur, l'automne prochain. M. Marcel Debrot, délégué de la section de Boudry, a bien voulu accepter de continuer d'assumer les fonctions de secrétaire-correspondant, ce dont nous le remercions sincèrement.

Chômage et stage. — L'assemblée de délégués de 1939 nous a chargés de mettre à l'étude la question du chômage dont souffre notre canton.

Malgré nos faibles moyens, il nous importe de venir en aide aux jeunes collègues sans travail et de rechercher les mesures propres à remédier, en partie tout au moins, à ce fâcheux état de choses.

Notre comité a consacré plusieurs séances à l'examen de ce problème et nous avons estimé que l'institution d'un stage obligatoire pour les jeunes gens arrivés au terme de leurs études pédagogiques, d'une part, et l'organisation de cours de perfectionnement, d'autre part, contribueraient à réduire, dans une certaine mesure, le nombre des chômeurs de l'enseignement. Nous avons pensé que la création d'une 4^e année d'études et l'institution d'une école normale unique auraient également pour effet de limiter le nombre des candidats et leur donneraient une formation pédagogique plus pratique et plus complète que celle qu'ils peuvent acquérir actuellement.

Tout en rappelant la chose au Département de l'Instruction publique, nous n'avons pas jugé utile d'insister sur ce point particulier, vu les circonstances économiques que traverse notre canton ; l'opposition qui se manifeste régulièrement au Grand Conseil lorsqu'on met le doigt sur cette épineuse question, ne permet pas au département de reprendre ses propositions antérieures quant à la solution de ce problème.

Nous n'avons pas demandé non plus, pour le présent, qu'on exige des futurs instituteurs une maturité pédagogique, comme on le fait dans d'autres cantons, dans le but de donner aux jeunes une culture générale plus solide et de limiter en même temps le nombre des candidats à l'enseignement primaire ; mais nous avons pensé qu'une première étape pourrait être réalisée dans cette voie par la création du stage obligatoire.

Nous avons entendu, en effet, à plusieurs reprises, que les jeunes gens chargés de remplacements, ne sont pas suffisamment préparés pour diriger une classe et en assumer les responsabilités.

Il en résulte des déficits dont souffrent autant les jeunes candidats que les élèves qui leur sont confiés.

Pour y remédier, nous avons demandé au département d'astreindre les porteurs du brevet de connaissances qui se destinent à l'enseignement, à un stage de trois à six mois, dans les différents degrés de nos classes primaires. Ce n'est qu'après ce stage, effectué sous le contrôle régulier des inspecteurs, que le candidat pourrait obtenir un remplacement dans une classe du canton.

Les stagiaires ne pourraient être chargés à eux seuls de la direction d'une classe. Leur travail s'accomplirait en présence du titulaire. Il serait entendu qu'une Commission scolaire ne pourrait prendre prétexte de la présence d'un stagiaire dans une classe pour retarder le dédoublement de celle-ci, en cas de nécessité.

Les frais de déplacement et l'entretien du stagiaire seraient à la charge de l'Etat, ceci ne devant pas être considéré comme un salaire.

Nous avons demandé encore, pour occuper les jeunes instituteurs sans travail, que des cours de perfectionnement soient organisés.

On réunirait ceux-ci par groupes d'une douzaine, ainsi que cela se fait depuis quelques années pour les chômeurs manuels et les jeunes commerçants ; ces cours pourraient être assimilés aux camps de travail, dont les frais sont assumés par la Confédération, l'Etat et les communes.

Telles sont les propositions que nous présentâmes au Département de l'Instruction publique, en date du 24 juillet 1939. M. le conseiller d'Etat Borel y répondit favorablement et, dans sa session de novembre, le Grand Conseil adopta une loi nouvelle sur l'éducation nationale, laquelle contient toutes les dispositions utiles pour rendre le stage obligatoire à tous les degrés de l'enseignement public.

Loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire. — Cette loi, adoptée par l'autorité législative, en date du 17 mai 1939, n'a pas répondu à notre attente, les circonstances économiques aidant.

L'article 4, concernant l'institution d'une 9^e année de scolarité, pour tous les élèves d'une commune, n'est pas applicable pour le moment, étant donné les difficultés de la situation présente. A cela s'ajoute une nouvelle interprétation de la loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs : une ordonnance d'exécution, sortie récemment des officines fédérales, prescrit en effet que l'âge minimum du travailleur, fixé à 15 ans, dans la loi, est reporté à celui de 14 ½ ans jusqu'en 1945. C'est assez dire que l'application de la loi neuchâteloise n'aura aucun effet sensible quant au recrutement des élèves et on peut envisager que l'ère des suppressions de classes est loin d'être close, dans notre canton.

Motion Claude DuPasquier et consorts. — A la suite de l'adoption de cette motion par le Grand Conseil, nous avons fait une démarche auprès du Département de l'Instruction publique afin que nous obtenions l'occasion de nous exprimer à ce sujet. Nous avons invité les sections à mettre à l'étude l'important problème soulevé par la dite motion. La plupart d'entre elles nous ont fait connaître les résultats des intéressantes discussions qu'à provoquées la motion DuPasquier.

Le Département ayant chargé notre président de présenter un rapport sur la question de l'éducation nationale à l'école primaire, au cours des conférences officielles de novembre dernier, nous avons eu la possibilité de faire connaître l'opinion générale des membres de notre société, fermement attachés au principe de l'éducation nationale dépouillée de tout chauvinisme exagéré.

La motion DuPasquier a provoqué l'élaboration de la loi sur l'éducation nationale, promulguée le 5 janvier dernier, et que notre bulletin, M. Matthey, a judicieusement commentée dans le numéro du 10 février 1940 de notre journal.

Fête du 1^{er} août. — Nous n'avons pu donner une suite favorable à une demande formulée par la section du Val-de-Ruz tendant à faire du 1^{er} août un jour officiel.

Notre comité a estimé qu'il n'appartient pas aux membres du corps enseignant de soulever un tel problème ; la grande majorité des classes sont en congé à cette époque de l'année ; les titulaires des classes qui ne sont point en vacances ont la possibilité de s'entendre, nous semble-t-il, avec les commissions scolaires pour fêter cette journée selon leurs vœux.

« **Ecolier romand** ». — Nous avons été appelé à recommander cette publication aux membres de notre association.

Des efforts ont été réalisés pour rendre ce journal plus attrayant ;

nous espérons qu'ils seront récompensés par une sensible augmentation des lecteurs de l'*Ecolier*.

Nous n'avons pu répondre par l'affirmative à une demande de subvention qui nous fut adressée par le rédacteur de ce journal, afin de faciliter la diffusion du numéro de l'*Ecolier romand* consacré à notre « armée ».

Journée d'éducation. — Cette manifestation a eu lieu les 16 et 17 février 1940, à Neuchâtel, et a remporté un vif succès.

M. H.-L. Gédet, ancien président de la S. P. N., a bien voulu accepter de présider le comité local chargé de l'organisation de cette journée, ce dont nous le remercions sincèrement.

Le thème général : « Education nationale de la jeunesse » fut traité tour à tour par M^{me} Blanche Hegg-Hoffet : « L'éducation nationale au foyer familial » ; par M^{lle} Marguerite Evard : « Défense de l'Esprit suisse » ; par M. Louis Meylan : « L'éducation du patriotisme » et par M. Charly Clerc : « Paysage, passé, poésie et sentiment national ». Ajoutons que cette manifestation fut ouverte par une allocution de M. Antoine Borel, chef du Département de l'instruction publique qui avait bien voulu en accepter le patronage.

Exposition nationale. — Du 9 au 12 juillet a eu lieu à Zurich, la semaine pédagogique de l'exposition.

Nous avons prié le Département de l'Instruction publique de faciliter à nos membres l'obtention du congé nécessaire, pour leur permettre de prendre part aux nombreuses conférences et manifestations qui eurent lieu durant cette semaine.

Une circulaire fut adressée à cet effet aux commissions scolaires ; malheureusement, la proximité des examens de fin de trimestre et l'ouverture de la période des vacances survenant à la mi-juillet n'ont permis qu'à un groupe restreint de Neuchâtelois de se rendre à Zurich.

Notre appel en faveur d'une participation neuchâteloise au Congrès du théâtre scolaire et de la présentation de pièces et de spectacles, n'a eu aucun écho au sein de notre association.

Défense professionnelle. — *Question des traitements.* — Lors de notre assemblée générale du 28 octobre dernier, nous vous avons fait connaître quel était le point de vue du Conseil d'Etat au sujet de la réduction temporaire des traitements en 1940.

En raison de l'attitude prise par quelques-uns des principaux représentants des communes que le Conseil d'Etat a l'habitude de consulter lorsqu'il lui importe de connaître l'opinion des municipalités neuchâteloises, ceci à propos des réductions de traitements des fonctionnaires mobilisés, il nous parut illusoire de présenter des revendications de salaire au Grand Conseil ; nous vous avons proposé de prendre acte du projet de l'autorité exécutive, tout en lui demandant que des mesures

rigoureuses soient prises pour parer au renchérissement de la vie ; nous nous proposons d'insister encore pour obtenir un allègement en faveur des membres de notre association chargés de famille et de demander au Conseil d'Etat de revoir la situation si, pendant l'année, le coût de la vie devait s'aggraver.

Dès lors, on put enregistrer presque chaque jour une augmentation sensible du coût de l'existence, malgré les efforts du service du contrôle des prix.

Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir notre proposition combattue et repoussée par l'assemblée générale.

Nous avons pris, alors, toutes dispositions utiles pour faire opposition à la baisse des traitements et nous avons adressé une première requête au Conseil d'Etat, en faveur du maintien à 5 % de la réduction temporaire. Cette demande fut suivie d'une démarche auprès du Chef du Département des Finances, que nous fîmes, M. Wyss, président de la Société des professeurs, et moi, en vue d'obtenir que le Conseil d'Etat renonce à une nouvelle diminution des traitements.

Vu l'insuccès de cet entretien, nous convînmes d'adresser à l'autorité législative la requête suivante :

« Le Conseil d'Etat a bien voulu faire connaître aux représentants des Associations soussignées comment il envisageait la réduction temporaire des traitements en 1940.

» Nous apprenons en outre que la Commission financière du Grand Conseil s'est rangée à la manière de voir de l'autorité exécutive, bien que plusieurs de ses membres aient manifesté le désir d'éviter une diminution des traitements des fonctionnaires.

» Tout en comprenant la situation difficile des pouvoirs publics, en raison de la mobilisation de guerre, nous nous permettons cependant de vous exposer notre point de vue.

» Depuis septembre dernier, on enregistre, de semaine en semaine, une aggravation sensible du coût de la vie. L'indice des prix de gros des produits importés s'est élevé à 111,9 à fin octobre (août 1939 = 100).

» Nous nous permettons de vous rappeler que les traitements ont été stabilisés en 1936, subissant en moyenne une baisse de 10 % environ, baisse à laquelle vint s'ajouter une réduction temporaire de 8 % en 1936-1937, réduite à 6 % en 1938 et à 5 % en 1939.

» La dévaluation du franc suisse, en 1936, a provoqué un renchérissement du coût de l'existence, de plus de 5 %. Dans ces conditions, nous prenons la liberté de vous demander de vouloir bien maintenir à 5 % la réduction temporaire sur les traitements. »

La Société des gendarmes, de son côté, avait formulé une semblable demande au Conseil d'Etat ; les représentants de la Société des canton-

niers, affiliée à la F. O. B. B., mirent tout en œuvre pour assurer le succès des revendications des fonctionnaires ; au Grand Conseil, où une proposition de minorité avait été déposée par quelques membres de la Commission financière, le projet d'une réduction nouvelle des traitements rencontra une telle opposition que le Conseil d'Etat le retira, ceci à notre grande satisfaction.

Malgré ce succès auquel nous n'avons certes contribué que dans une faible mesure, mais au même degré que les autres associations similaires, pensons-nous, il y a une ombre au tableau.

Nous avons ressenti, plus que jamais, combien fragile est le lien qui unit les titulaires de fonctions publiques et nous avons déploré que l'entente n'ait pu se faire pour la défense de nos intérêts communs. Aussi avons-nous salué avec satisfaction l'initiative prise, en date du 6 novembre dernier, par le Cartel syndical cantonal neuchâtelois de convoquer des délégués des associations du personnel de l'Etat et des communes, en vue de constituer un comité de défense des intérêts de leurs membres. Les inquiétudes sur la situation financière de notre canton, mises en relief par le Chef du Département des Finances, dans l'exposé qu'il nous fit, ont pris une vive acuité, nous le savons.

Nous nous associerons aux efforts qui seront réalisés pour maintenir l'existence de l'Etat et des communes, mais à la condition que ces efforts soient demandés à tous et que tous y contribuent en proportion de leurs ressources.

Notre régime fiscal et son application sont cependant loin de répondre à nos vœux : trop de citoyens échappent au fisc et imposent ainsi aux autres tout ou partie de la charge qu'ils devraient équitablement supporter.

Nous devons en conséquence chercher à grouper toutes nos forces pour assurer utilement la défense de nos intérêts. Tel est l'esprit dans lequel se sont réunis les délégués des fonctionnaires de l'Etat et des communes du canton ; à cette assemblée préparatoire, la S. P. N. était représentée par M^{lle} Martha Sandoz, institutrice à La Chaux-de-Fonds et par M. Charles Rothen, vice-président de notre société ; la plupart des associations convoquées s'étaient fait représenter les unes par des délégués ayant pleins pouvoirs, les autres par de simples observateurs ; relevons, en passant, que la Société des Magistrats et des Fonctionnaires n'avait pas envoyé de délégation.

Du rapport qui nous fut adressé, à la suite de cette assemblée, nous citerons ce qui suit :

« Les principes d'action suivants ont été adoptés par toutes les personnes présentes :

» 1. Les fonctionnaires et ouvriers du canton et des communes acceptent les sacrifices rendus nécessaires pour les circonstances difficiles que traverse le pays ;

» 2. Mais ils s'efforceront de faire en sorte qu'ils soient exigés de toute la population, et non d'une seule catégorie de citoyens ; et que, d'autre part, chacun soit frappé proportionnellement à ses possibilités.

» 3. Les comités de défense, constitués jusqu'ici par les associations de fonctionnaires, chaque fois qu'une défense collective devait être organisée, ont manqué d'efficacité, parce que leur mise en action était considérablement ralentie par les démarches qu'il fallait recommencer chaque fois, avant que les pouvoirs nécessaires soient donnés au représentant des groupements intéressés.

» Il a paru indispensable d'organiser un Comité permanent dont les possibilités d'action soient plus rapides et plus grandes. »

M. Pierre Reymond, professeur à Neuchâtel, fut chargé de recevoir l'adhésion au programme d'action ci-dessus. Dès que les réponses obtenues seront assez nombreuses, une nouvelle réunion sera convoquée et le Cartel syndical (qui était intervenu à la demande d'associations de fonctionnaires dépendant de lui) s'effacera, afin de laisser aux intéressés seuls l'entière responsabilité de leur action.

Le rôle du Cartel syndical se limite donc à mettre sur pied un comité permanent, un organisme comparable à la Fédération des traitements fixes de nos collègues vaudois.

Notre comité s'est immédiatement intéressé à ce projet et il a chargé M. Charles Rothen de représenter la S. P. N. au sein du comité permanent. Celui-ci sera invité à reprendre le projet de statuts, élaboré il y a une quinzaine d'années par le C. C. et d'y apporter quelques modifications ; l'expérience nous a montré qu'il était désirable de limiter le nombre des membres de la future fédération avec six corporations cantonales : magistrats et fonctionnaires, cantonniers, gendarmes, pasteurs, professeurs et instituteurs. Souhaitons que le projet qui nous occupe prenne rapidement corps et qu'en raison des difficultés de la situation économique, le comité de défense puisse commencer son activité.

Traitements des instituteurs mobilisés. — Ces traitements ont été fixés, en l'absence de toute prescription dans notre législation cantonale, par arrêté du Conseil d'Etat du 13 octobre 1939, pour la période de septembre au 31 décembre 1939. Nous avons eu quelque émotion, à la fin de septembre, à la nouvelle que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds assimilait les membres du corps enseignant aux fonctionnaires communaux et qu'ainsi nos collègues mobilisés ne recevaient leur traitement que durant 20 jours.

Apprenant que l'arrêté du Conseil d'Etat, en voie d'élaboration, mettrait fin à pareille manière de voir, notre comité renonça à une intervention officielle, en vue de la défense des intérêts de nos collègues.

Dès le 1^{er} février 1940, l'arrêté en question a cessé de déployer ses effets et les membres du corps enseignant mobilisés sont indemnisés

suivant les prescriptions qui leur furent adressées en date du 7 février 1940, par le Département des finances.

Assemblée des délégués de la S. P. R. — Les délégués de la S. P. R. se sont réunis en séance extraordinaire, le 10 décembre dernier, à Yverdon.

Après avoir entendu et approuvé par de vifs applaudissements les rapports des dévoués rédacteurs du *Bulletin* et de l'*Educateur*, l'assemblée décida le renvoi du Congrès pédagogique qui devait avoir lieu à Genève, en 1940.

Le sujet du congrès : « La préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques » a été maintenu ; les sections ont été invitées à en poursuivre l'étude ; en ce qui concerne la S. P. N., trois intéressants rapports nous ont été adressés à ce jour ; nous en remercions sincèrement les auteurs.

Assurance-accidents. — Nous avons dû intervenir afin d'obtenir le règlement à l'amiable d'un différend qui avait surgi entre l'un de nos sociétaires et la compagnie.

A la suite de plusieurs démissions survenues en 1938, nous avons jugé anormal que des membres du corps enseignant actuellement en fonction, mais démissionnaires de la S. P. N., puissent encore bénéficier des conditions de faveur que comporte notre contrat collectif, cet avantage représentant environ les $\frac{3}{4}$ d'une cotisation annuelle à la Pédagogique.

Il a été admis ce qui suit, d'entente avec l'assurance :

a) les membres de la S. P. N. qui quittent la société n'ont plus droit à la prime de faveur, dès la date pour laquelle ils ont donné leur démission. S'ils désirent maintenir leur police d'assurance, la prime sera plus élevée et fixée selon tarif d'un contrat individuel ordinaire ;

b) les membres de la S. P. N. qui prennent leur retraite pourront, s'ils désirent prolonger leur police, bénéficier de la prime réduite, pour autant qu'il n'y ait pas aggravation du risque. Les cas doivent être annoncés à la compagnie qui les examinera.

Collecte en faveur des instituteurs de Tchécoslovaquie. — L'appel que nous avons adressé à nos sociétaires en faveur des instituteurs de Tchécoslovaquie, a été largement entendu ; nous avons fait parvenir au caissier de la Romande une somme dépassant 900 francs.

Le produit de la collecte organisée dans les diverses sections de la S. P. R. n'a pu être envoyé à Prague, vu les événements politiques ; mais ces fonds serviront à venir en aide aux instituteurs réfugiés, dont s'occupe la F. I. A. I.

Nous n'avons pas jugé opportun de demander au comité de la S. P. R. de modifier encore la destination primitive de cette action charitable et d'en attribuer une partie à une œuvre suisse, comme la section de La Chaux-de-Fonds en avait exprimé le désir.

Assemblée générale. — Cette assemblée eut lieu le 22 octobre, à Neuchâtel ; elle ne réunit malheureusement qu'un nombre restreint de sociétaires ; la proximité des conférences officielles et la mobilisation avaient, sans doute, contraint plusieurs de nos membres à renoncer à y prendre part.

Des circonstances spéciales ont empêché, à notre grand regret, M. André Pierrehumbert, de nous donner sa conférence sur l'enseignement de la récitation.

Nous avons heureusement fait appel à un deuxième orateur, M. Adrien Jaquerod, directeur de l'Institut de physique de l'Université de Neuchâtel qui, au cours d'une très captivante conférence, nous entretint de la « Composition de la matière et les transmutations atomiques ».

Aux applaudissements unanimes de l'assemblée, le Comité central décerna ensuite le titre de membre d'honneur de la S. P. N. à notre cher et dévoué collègue M. Georges Strœle.

Cours universitaire. — Le Département de l'instruction publique nous a demandé de collaborer à l'organisation d'une série de causeries sur ce sujet « Les oiseaux de chez nous ». Ces conférences furent données à Fleurier, par M. J. Baer, professeur de zoologie à l'Université. Nous avons recommandé ce cours à nos collègues du Val-de-Travers, par circulaire et par la voie du *Bulletin*.

Conflit de La Chaux-de-Fonds. — Le 3 novembre dernier, le comité de la section de La Chaux-de-Fonds nous informait que le Conseil scolaire, dans sa séance du 27 octobre 1939, avait pris la décision de demander à quatre institutrices de bien vouloir présenter leur démission pour le printemps prochain, afin d'éviter l'application de l'art. 26 de la loi sur le Fonds scolaire de prévoyance, qui prévoit la mise à la retraite d'office par le Conseil d'Etat, sur préavis de la Commission scolaire.

Le Conseil scolaire justifiait sa décision par les circonstances locales du moment : économies à réaliser et fermeture de classes par suite de la diminution des élèves.

Le comité de La Chaux-de-Fonds nous informait que le Conseil scolaire avait pris la décision de principe suivante : « Réclamer la démission des membres du corps enseignant célibataires ayant droit au maximum de la retraite, ayant plus de 60 ans d'âge et 40 ans d'activité ».

« Emus de ces faits, le comité et les membres de la section ont chargé le Comité central d'étudier la question et de faire toutes démarches utiles auprès du Conseil d'Etat pour sauvegarder les droits du corps enseignant. »

Le Comité central, dans sa séance du 11 novembre, prit connaissance de la demande résumée ci-dessus et l'examina soigneusement. Nous apprîmes que les quatre collègues intéressées avaient donné leur démission par contrainte, à la suite de l'intervention des autorités scolaires de

La Chaux-de-Fonds qui leur présentèrent ces démissions comme une nécessité inéluctable.

Le C. C. s'est immédiatement rendu compte de la complexité du problème et décida de prendre position au sujet de la question de principe : la décision prise par le Conseil scolaire porte atteinte au droit légalement reconnu à tout fonctionnaire d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans ; ce droit est acquis ; il a force de loi et nous ne pouvons admettre qu'on y passe outre. Il fut décidé à l'unanimité d'adresser une lettre à la Commission scolaire afin d'obtenir des précisions et confirmation de la décision du Conseil scolaire, un recours au Conseil d'Etat étant envisagé, par la suite.

La lettre suivante fut adressée à la Commission scolaire :

« Dans sa séance du 11 novembre, notre Comité a été mis au courant par son président de la mesure prise par votre Autorité à l'égard de quatre institutrices qui ont été invitées à se démettre de leurs fonctions. D'autre part, la Section de La Chaux-de-Fonds nous a fait connaître la décision prise par votre Conseil scolaire de « réclamer à l'avenir la démission des membres du corps enseignant, célibataires âgés de 60 ans et plus, ayant droit au maximum de la retraite, après 40 ans d'activité. »

Cette mesure aurait été prise dans le but d'assurer un rajeunissement du personnel enseignant d'une part, et de permettre d'autre part la fermeture de certaines classes.

Nous nous étonnons d'une telle mesure qui paraît être en contradiction avec le droit légalement reconnu à tout fonctionnaire d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans, et nous nous permettons de vous rendre attentifs au préjudice qu'un tel procédé, érigé en principe et généralisé dans le canton peut venir à causer, aussi bien aux intéressés eux-mêmes qu'au Fonds scolaire de prévoyance.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir renoncer à appliquer à l'avenir de telles mesures qui, avouons-le, nous paraissent aussi pénibles que déplaisantes pour le corps enseignant. »

Le temps passa, des semaines s'écoulèrent sans qu'aucune réponse ne nous parvînt. Le 23 janvier, au moment où nous recevions une lettre de nos collègues, demandant au Comité central un entretien, la Commission scolaire nous répondit ce qui suit :

« Dans sa dernière séance, le Conseil scolaire a examiné votre lettre du 16 novembre 1939.

Contrairement à votre affirmation, le Conseil scolaire ne pense pas s'être mis en contradiction avec la loi pour prendre une décision qui n'a d'ailleurs pas été appliquée puisque toute la question a été réglée directement avec les intéressées.

Le Conseil scolaire s'est basé sur les dispositions de l'art. 26 de la loi sur le Fonds scolaire de prévoyance et de retraite en faveur du

personnel de l'enseignement primaire, dont vous connaissez les dispositions.

La question étant ainsi liquidée pour l'année scolaire 1940-1941, notre Autorité se réserve, si elle se trouve plus tard en face de mêmes difficultés, de discuter avec les intéressés tout d'abord, puis avec les Autorités compétentes ensuite.

Nous chercherons à tenir compte, dans la mesure du possible, des intérêts des membres du Corps enseignant tout en sauvegardant aussi ceux de l'école dont nous avons la responsabilité.

Nous ne pensons pas qu'il soit opportun d'ouvrir une polémique au sujet du problème qui a été posé par votre lettre. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons de relever le ton général et les inexactitudes de l'article de votre correspondant paru dans l'*Educateur* du 20 janvier 1940. »

Au cours de la même semaine, votre président se rendit à La Chaux-de-Fonds où il eut une entrevue avec les quatre collègues frappées par la décision du Conseil scolaire ; le Bureau du comité de section était présent. Il fut établi que c'est par contrainte, voire à la suite de menaces, tout au moins quant à l'une d'elles, que nos collègues ont dû céder.

Le Comité central fut nanti de ces faits, au cours de sa séance du 3 février.

Notre organe directeur ne pouvant se déclarer satisfait de la réponse donnée par le Conseil scolaire qui éludait prudemment la question posée, et tout en s'en tenant au principe de droit, décida l'envoi d'une nouvelle lettre à cette autorité ; il fut décidé également de demander une entrevue à M. Borel, chef du département. L'une des collègues intéressées ayant adressé un recours au département, le bureau du C. C. bien que considérant la démission de notre collègue comme acquise, mais jugeant qu'elle n'avait cependant cédé que sous l'empire de menaces, pria le Département de l'Instruction publique d'intervenir auprès de la Commission scolaire pour une solution à l'amiable du conflit : notre collègue ne pouvait-elle être autorisée à rester en fonction jusqu'au terme de la prochaine année scolaire, comme elle en manifestait le désir ?

Le Bureau du C. C. fut reçu le 6 mars dernier par M. le conseiller d'Etat Borel qui retraça l'origine de toute l'affaire.

C'est en mai 1939 que la Commission scolaire unanime chargea le directeur de solliciter la retraite de quatre institutrices et d'obtenir leur agrément à cet effet ; ce n'est qu'en octobre que les démarches ont été faites. Il y eut de la part de nos collègues quelque résistance tout d'abord, puis elles ont fini par se déclarer d'accord. Ce n'est qu'après la publication de l'article paru dans l'*Educateur* du 20 janvier que nos collègues ont exprimé qu'elles ne pensaient pas avoir démissionné en bonne et

due forme ; quant à cela, le Conseil scolaire et plus particulièrement la direction prétendaient avoir obtenu leurs démissions.

A la suite du recours de M^{lle} Schmuziger, le Conseil d'Etat a été appelé à examiner si la lettre du 30 octobre 1939, de notre collègue, équivalait à une démission.

Le Conseil d'Etat a reconnu que la dite lettre était bien une démission.

M. le Chef du département a admis qu'une contrainte avait été exercée, tout au moins quant à celle de nos collègues qu'il a entendue ; mais cette contrainte ne saurait être assimilée à une menace, au sens du code.

Quant à la question de principe, limitant à 60 ans d'âge l'activité des membres du corps enseignant célibataires, ayant droit au maximum de la retraite, le département n'en a pas connaissance et nous confirme que le droit est acquis à tout fonctionnaire d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans.

Nous nous proposons de présenter un recours au Conseil d'Etat si la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds ne nous donne pas satisfaction sur ce point de droit.

Chers collègues,

Me voici arrivé au terme de cet exposé ; veuillez en excuser la longueur.

Il me reste à remercier bien chaudement mes collègues, membres du Comité central, et les présidents de section, pour leur précieuse collaboration ; malgré les difficultés rencontrées au cours de cette année, nous avons toujours travaillé dans le meilleur esprit de compréhension, avec le seul souci de traiter avec objectivité les questions qui nous ont occupés et cela pour le bien de notre association qui doit demeurer plus vivante que jamais.

Rochefort, mars 1940.

L. BERNER.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

France. — *L'école française reste laïque.* Relevant d'incessantes attaques contre l'école laïque, l'*Ecole libératrice* répond : « Ces accusations portées contre l'école laïque apparaîtront bien méprisables à ceux qui sont respectueux de toutes les consciences, de toutes les croyances.

Ces âpres et exclusives prétentions à la mission d'éduquer les petits Français mettront en méfiance ceux qui placent la raison au-dessus de toutes les passions, la tolérance et l'esprit fraternel au-dessus de tous les fanatismes.

L'école laïque s'en est-elle montrée si indigne ?

Les quarante millions de Français de 1914-1918, les quarante millions de Français de 1939-1940 ne sont-ils pas, dans leur immense majorité, les fils spirituels de cette école ? Lorsque la France, par la voix de ceux

qui parlent en son nom, se présente devant le monde, humaine et fraternelle, lorsqu'elle revendique pour tous les hommes et pour tous les peuples le droit à la vie, le droit à la liberté, le droit à la justice, elle s'affirme la dépositaire d'une morale qui n'est le privilège d'aucun peuple ni d'aucune religion, mais représente le patrimoine commun de tous les peuples ; d'une morale qui est le reflet, l'aboutissement de tous les siècles passés et de toutes les civilisations conjuguées ; d'une morale qui a rejeté successivement les intolérances, les fanatismes, les injustices, mais respecté toutes les croyances ; qui a érigé la raison humaine au-dessus des superstitions, des préjugés et des privilèges et qui, dans les pires épreuves, garde l'invincible espoir de préparer pour demain une humanité réconciliée.

Cette morale, notre morale laïque, fille de la morale chrétienne et de toutes les autres, déborde singulièrement les querelles misérables dans lesquelles on prétend l'impliquer.

Et puisque par elle se réalise la communauté spirituelle française, nous demandons bien respectueusement à ceux sur qui reposent les destinées de notre nation, de penser que l'Etat français est et veut rester laïque dans son principe, dans ses institutions, dans son éducation. »

REVUE DES IDÉES

Pourquoi nous sommes là.

« ...L'homme n'est pas né pour faire n'importe quoi sans rien comprendre.

A quelques kilomètres d'ici commencent les tranchées de la guerre, et des hommes meurent. Pourquoi cette guerre, pourquoi ces morts ? Parce que les gouvernements de l'Europe n'ont pas su résoudre « autrement » le problème des minorités allemandes, tchèques, slovaques ou ukrainiennes. Et pourquoi ne l'ont-ils pas su ? Parce que tous ils s'imaginaient — ou croyaient devoir s'imaginer ! — que le bonheur et la force d'un peuple dépendent de sa grandeur physique, de sa mise au pas militaire, de son arrogance étatique. Nous sommes ici à patauger parce que les peuples autour de nous font la guerre, et s'ils la font, c'est parce qu'ils n'ont pas su, comme nous les Suisses, se fédérer progressivement au lieu de s'unifier brutalement. Oui, cette guerre n'a pas d'autre sens : elle marque la faillite retentissante des systèmes centralisateurs et gigantesques. C'est la guerre la plus anti-Suisse de toute l'histoire. C'est donc pour nous la pire menace. Mais en même temps la plus belle promesse ! Maintenant, la preuve est faite, attestée par le sang, que la solution suisse et fédérale est seule capable de fonder la paix, puisque l'autre aboutit à la guerre. Ce n'est pas notre orgueil qui l'imagine, ce sont les faits qui nous obligent à le reconnaître avec une tragique évidence. Et c'est cela que nous avons à défendre : « le

seul avenir possible de l'Europe ». Le seul lieu où cet avenir soit, d'ores et déjà, un présent.

Il ne s'agit pas de grands mots, de lyrisme ou d'idéalisme. Il s'agit de voir « qu'en fait », si nous sommes là, ce n'est pas pour défendre des fromages, des conseils d'administration, notre confort et nos hôtels. D'autres feraient marcher tout cela aussi bien que nous — peut-être mieux ! Ce n'est pas non plus pour protéger nos « lacs d'azur » et nos « glaciers sublimes ». Si nous sommes là, c'est pour exécuter la mission dont nous sommes responsables, depuis des siècles, devant l'Europe. D'autres se sont chargés d'arrêter les brigands qui voulaient profiter de sa faiblesse. Nous sommes chargés de la défendre contre elle-même, de garder son trésor, d'affirmer sa santé et de sauver son avenir. Si nous trahissons cette mission, si nous n'en prenons pas conscience, je ne donne pas lourd de notre indépendance. »

D. DE ROUGEMONT.

BIBLIOGRAPHIE

L'électricité, miroir de la technique moderne à l'E. N. 1939. — La collection des ouvrages sur l'Exposition nationale va s'enrichir d'une nouvelle publication consacrée à la division de l'électricité, traitée du point de vue technique. On se souvient que la science suisse de l'électricité et les diverses branches qui s'y rattachent ont fait à Zurich l'objet d'une imposante manifestation qu'il serait regrettable de laisser tomber dans l'oubli, car les éléments de choix rassemblés à cette occasion (machines, appareils, tableaux, statistiques, etc.) constituaient pour tous les techniciens une documentation de grande valeur. Aussi le volume en question, auquel plus de 40 spécialistes apporteront leur collaboration, paraîtra-t-il sous le patronage du Comité de la division de l'électricité. « L'Electrodiffusion », société suisse pour la diffusion de l'énergie électrique (Place de la Gare 9, Zurich I), assistée d'une commission particulière, a été chargée de l'édition et de la rédaction. Le prix de souscription est de fr. 12.— jusqu'au 10 mai 1940 ; il sera ensuite porté à fr. 18.—. Cet ouvrage in-8°, relié pleine toile, comprendra 160 pages au minimum avec illustrations en héliogravure et texte en typographie ; il en paraîtra deux éditions semblables ; l'une avec texte français et l'autre avec texte allemand.

NUMÉRO SPÉCIAL

Comme l'année dernière, nous consacrons ce numéro spécial à la publication des rapports présidentiels des sections neuchâteloise et genevoises. Bien que l'assemblée des délégués du 22 octobre dernier ne nous ait pas pertinemment autorisé à renouveler l'expérience, les circonstances nous y ont invité.

La Rédaction du « Bulletin ».

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. - Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V., à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

ANZEINDAZ 1950 m. REGUGE DES DIABLERETS

Téléph. 57.73

reçoit écoles et sociétés à prix tout à fait spéciaux. Ph. Moreillon, chef de cuisine

Restaurant Bon-Accueil

LES ÉCOVETS s/CHESIÈRES

Magnifique but pour courses d'école, vue incomparable sur toute la chaîne des montagnes, la plaine du Rhône et le lac.

Se recommande : Le nouveau tenancier Jean Pythoud

TÉL. 41 14

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour
Courses d'écoles

Buffet de la gare C.F.F. GRANDES ET PETITES SALLES

Autorails des Rochers de Naye

Rochers de Naye, 2045 m., panorama géant : du Mont-Blanc à la Jungfrau, les lacs du Plateau et le Jura. Jardin botanique le plus élevé de Suisse, plus de 800 espèces. Parc à marmottes. Station météorologique. Hôtel ouvert toute l'année.

BILLETS SPÉCIAUX POUR SOCIÉTÉS ET ÉCOLES

Le beau Jura vaudois vous attend !

Dans sa partie supérieure, la ligne Yverdon-Ste-Croix offre une vue étendue sur le Plateau et les Alpes. Cela lui vaut d'être baptisée « La Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque. Buts de courses : Le Chasseron (hôtel-restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Monts de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes (restaurant), Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de La Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre de participants.

Demandez la brochure « Ste-Croix Excursions » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction, à Yverdon. -6 Yv

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A.

Lavey-les-Bains

145 lits

15 mai-25 sept.

Traitements spéciaux, toutes formes de rhumatismes, faiblesse générale, repos, etc. Installations modernes. Médecin : Dr Petitpierre. — Cuisine soignée. Prix modérés.

AVIS IMPORTANT : Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours à 280, 300, 325, 350 fr. suivant exposition et confort des chambres Du 25 juin au 15 août, majoration des prix ci-dessus de 1 fr. par jour. Renseignements complémentaires par la Direction de l'Etablissement à Lavey-les-Bains.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons
Ligne du Saint-Gotthard
Col du Klausen.

Hôtel Croix Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 200 personnes. 60 lits. Téléphone N° 23. Prix réduits pour Ecoles. Famille Mueller, prop.

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. — Restauration sur demande. Grande salle pour sociétés. Prix spéciaux pour écoles.

Demandez notre Catalogue gratuit !
sur tout le Matériel de
Réforme scolaire

Wilh. SCHWEIZER & C^o, WINTERTHUR

*Service
prompt et soigné*

pour :
**LE CALCUL
L'ÉCOLE ACTIVE
LE TRAVAIL MANUEL**

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT

GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 — Chèques postaux Il. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

La nature et les sciences

		Fr.
<i>Album des fleurs printanières</i> , 40 pl. en couleurs		6.—
<i>Album des fleurs d'été et d'automne</i> , 40 pl. en couleurs		6.—
<i>Atlas d'entomologie</i> :		
Papillons et chenilles, 2 vol. ; coléoptères, 2 vol. ; autres insectes, 2 vol., chaque vol. 12 planches couleurs		2.20
<i>Atlas des fossiles</i> , 3 vol. chaque vol.		2.20
BOURGET, L., D ^r .	Beaux dimanches, observations d'histoire naturelle, broché 4 fr., relié	5.50
BOVEN, P.	Autour de nous, notes d'histoire naturelle, avec 63 dessins de l'auteur, broché	5.—
BROCHER, F.	Regarde. Promenades dans la campagne	1.65
CORREVON, H.	Nos arbres dans la nature, 100 pl. en couleurs	7.50
GALLI-VALERIO	Au milieu des animaux. Notes et souvenirs	4.—
HABERSAAT et GALLAND	Nos champignons, manuel suisse de l'amateur, 40 pl. coloriées. Cart. 4 fr. 80 et relié	6.—
KOSCH, A.	Quelle est donc cette plante ?	3.05
»	Qu'est-ce qui pousse là ?	3.05
»	Que trouve-t-on en montagne ?	3.05
»	Quel est donc cet arbre ?	3.05
»	Qu'est-ce qui pousse dans mon jardin ?	3.05
RAMBERT, E.	Chants d'oiseaux, 16 pl. de Robert, broché	6.—
	cart. 8 fr. 50 et relié	12.—
SCHRÖTER, C.	Flore coloriée des Alpes, 24 pl.	8.80

COLLECTION : LES BEAUTÉS DE LA NATURE :

CORREVON et RIVIER	Fleurs des champs et des bois. Champs et bois fleuris, chaque vol. 64 pl. en couleurs	12.—
ROBERT, P. A.	Les insectes, 2 vol., chacun avec 32 pl. en couleurs et nombreux dessins	12.—
»	La vie des oiseaux. I : Rapaces	12.—
JACCOTTET, J.	Les champignons dans la nature, avec pl.	12.—

COLLECTION LECHEVALIER :

Encyclopédie pratique du naturaliste : Arbres forestiers, fleurs des bois, des marais, des jardins, oiseaux, insectes, faune des lacs, champignons, chaque vol. illustré de planches coloriées de 6.— à	8.—
---	-----

COLLECTION : LES LIVRES DE NATURE :

Pourquoi les oiseaux chantent. La vie des araignées. La vie des crapauds. La vie des guêpes. La vie des libellules. La vie des rivières, des eaux dormantes. L'année du jardinier, etc., chaque vol.	2.30
--	------

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle